



# CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E162638 VALABLE JUSQU'AU 15/11/2026

ÉDITÉ LE 06/11/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/11/2004

Forme juridique : SAS

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RM SAINT PIERRE 2004 B 656

Siret : 479 569 618 00024

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 0010243/S

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP C51454V1274000 / 001 468025/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP C51454V1247000 / 001 468025/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : C.P.R (CLOISONS PLAFONDS RUN)

Sigle : C.P.R

163 ROUTE DE LA LIGNE PARADIS  
97410 SAINT-PIERRE

Téléphone : 02 62 35 55 37

Fax :

Portable : 06 92 69 64 84

Responsabilité légale :

BADIN BEATRICE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : cpr974@gmail.com

Effectif moyen : 10 Tranche de classification : EFF2 Chiffre d'affaires H.T. : 1 283 734 Tranche de classification : CA4

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité    | Effectif | * Date d'attribution |
|------|------------------------------------------|----------|----------------------|
| 4132 | Plaques de plâtre (Technicité confirmée) | 10       | 06/09/2024           |
|      | Nombre total de qualifications : 1       |          |                      |

\* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.